

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 mai 1845.

La chambre a commencé mercredi la discussion du projet de loi tendant à accorder au ministre de la guerre un crédit extraordinaire qui sera, durant l'exercice courant, appliqué à l'Algérie. L'opportunité de l'expédition contre les Kabyles du Jurjura fixera sans doute l'attention de la chambre, et peut-être saura-t-on enfin le secret de cette guerre, dont la pensée fut tour à tour abandonnée et reprise sans motifs avoués, et contre laquelle protestent même les habitants de l'Algérie qui commerce tranquillement avec les montagnards qu'on va attaquer dans leurs rochers. Il importerait de s'arrêter enfin d'une manière définitive à un plan modérément combiné, de ne pas donner au caprice, au besoin de vaine gloire, à l'ambition de faire un peu de bruit, la permission d'entreprendre de telles expéditions; sauf l'imprévu, dont le rôle s'amoindrit naturellement chaque année, la régularité doit être partout substituée à la volonté particulière des chefs.

Le rapport de M. Magne sur le projet de loi donne des détails qui ont de l'intérêt, mais qui ne soulèvent pas entièrement le voile. La commission fut émue du bruit d'une expédition prochaine qui ne se bornerait pas à exiger l'impôt des tribus voisines de l'Isser, ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé, mais qui allait porter la guerre chez les Kabyles. M. le maréchal Soult, consulté par la commission sur ce que ce bruit avait de fondé, émit la pensée qu'une expédition poussée jusqu'au pied du Jurjura et une manifestation dans le Djebel-Aurès auraient des résultats favorables, mais qu'elles n'étaient pas urgentes; que, dans tous les cas, le gouvernement était décidé à ne pas augmenter l'effectif.

La majorité de la commission ne se rendit pas aux arguments de ceux qui se prononçaient pour la guerre; elle considéra que les Kabyles, s'ils sont belliqueux, ne sont pas agressifs, qu'ils ne descendent dans la plaine que pour fréquenter nos marchés ou pour louer leurs services, qu'ils ont dans plusieurs circonstances résisté aux intrigues et aux sollicitations d'Abd-el-Kader. Elle en conclut que nous n'avions aucun intérêt à pénétrer dans leurs montagnes, à troubler leur paisible indépendance. Elle pensa qu'en leur donnant violemment un maître on leur donnerait en même temps le besoin de secouer un joug qu'ils n'ont jamais voulu supporter, et de participer, pour s'en affranchir, à toutes les insurrections; qu'il était préférable de les attacher par l'attrait du commerce et la bienveillance de nos rapports. Un lien formé sous de pareils auspices lui parut devoir être plus durable que s'il prenait sa naissance dans les ravages de la guerre. Elle manifesta donc au ministre l'opinion qu'une expédition non provoquée serait impolitique en tout temps, et de plus serait inopportune aujourd'hui. Nous avons exprimé, on l'a vu dans nos précédents articles, une pensée absolument conforme à celle de la commission, avant d'avoir connaissance de son rapport imprimé dans le *Moniteur* du 24 mai seulement.

Les lois de finances de 1843 et 1844 avaient attribué à l'Algérie, pour l'exercice 1844, un effectif de 75,000 hommes et de 13,896 chevaux; le budget de 1845 réduisait cet effectif à 60,000 hommes et 13,895 chevaux; cependant les événements du Maroc avaient fait porter l'armée d'Afrique à 82,000 hommes et 15,513 chevaux. M. le ministre de la guerre pense que cet effectif doit être maintenu pendant l'exercice de 1845, qu'il est réclamé par le triple intérêt de la politique, de la défense et de la colonisation, et, en résumé, il demande un crédit de 9,306,295 fr.

Après les prémisses posées par la commission, après ses paroles rapportées plus haut et que nous avons fidèlement analysées, il était assez naturel de penser qu'elle proposerait le rejet du crédit. Qu'on se détrompe; la commission se donne le plaisir d'exprimer des idées saines et justes, mais refuser les neuf millions demandés par le ministre! elle n'a pas ce courage, et préfère prendre des conclusions qui démentent tout ce qu'elle a dit. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'après avoir donné d'excellentes raisons pour condamner l'expédition du Jurjura, elle en trouve de meilleures encore pour conserver l'effectif qui permet de l'entreprendre. Elle parlait tout-à-l'heure d'un lien formé par l'attrait du commerce et la bienveillance des rapports; maintenant elle affirme qu'il ne faut pas se tromper sur la nature de nos relations avec les Arabes, que la force qui les a vaincus est nécessaire pour les contenir, que si la crainte venait à disparaître elle ne serait pas remplacée par la sympathie. Il est impossible de faire un revirement plus prompt et plus complet.

En accordant le crédit demandé avec une benvole complaisance, en priant la chambre de le voter pour ne pas compromettre par une économie mal entendue le résultat des succès de plusieurs années, la commission a fait des réserves pour l'avenir; elle a manifesté l'espérance que ce précédent, fondé sur des motifs purement temporaires, ne deviendra pas la base d'une allocation permanente, et que M. le ministre s'empressera, aussitôt que la situation de la frontière le permettra, de rentrer dans les limites des crédits an-

tiérieurs. On le voit, c'est toujours le même système, ou plutôt toujours la même comédie. Chaque année le pouvoir dépasse l'effectif qui lui est accordé, les dépenses qui lui sont permises; chaque année la commission du budget commence par une critique et finit par un consentement en prévenant que ce doit être le dernier. Et pourquoi ce dernier? pourquoi demain et non pas aujourd'hui? On signale le mal, et l'on n'ose pas y appliquer le remède; on n'a pas le courage d'accepter la responsabilité de son opinion, et on éternise ainsi un mauvais système.

Outre les neuf millions affectés à l'armée, M. le ministre de la guerre demande un crédit extraordinaire de 1,780,000 fr. destiné à la continuation de la nouvelle enceinte d'Alger, à la réédification d'un magasin militaire détruit par un incendie, à l'achèvement des hôpitaux, magasins et casernes commencés sur plusieurs points. Ce dernier objet est surtout important; les casernes ne peuvent contenir que 18,761 hommes, les écuries que 4,515 chevaux; les hôpitaux sont en rapport avec le premier de ces chiffres et par conséquent fort insuffisants.

Le port d'Alger demande aussi de nouvelles dépenses, et nous ne pensons pas que la chambre songe à les refuser; les travaux tels que la construction d'hôpitaux, de magasins, d'édifices publics, de ports, sont des travaux colonisateurs qui doivent consolider la conquête; tout ce qu'on peut demander, c'est que la régularité succède à l'anarchie administrative. Nous terminerons par une observation qui ne manque pas d'importance, à notre avis, mais qui a échappé à la commission. Le ministre de la guerre demande 1,780,000 fr. pour les constructions dont nous avons parlé plus haut; le budget accorde pour le port d'Alger une allocation annuelle de 1,500,000 fr. que la commission propose de doubler; eh bien! en ramenant l'effectif de l'armée d'Afrique à 60,000 hommes, on pourrait doubler encore ces deux dépenses, leur attribuer les 9,300,000 fr. économisés, sans imposer à la France aucun sacrifice; en un mot, d'une dépense à peu près stérile on pourrait faire une dépense utile, qui aurait de l'influence sur l'avenir.

Beaucoup de personnes s'étaient refusées à admettre que M. le général Delarue pût être désavoué. Cela leur paraissait tellement monstrueux qu'ils regardaient la chose comme impossible. Rien n'est plus vrai cependant, et les évolutions du *Journal des Débats*, depuis trois jours, en sont la meilleure preuve.

Cependant, c'est le *Journal des Débats* qui, le premier, a célébré le traité de Lalla-Magnia, ce traité qu'aujourd'hui l'empereur refuse de ratifier. Il l'a vanté comme « paraissant satisfaire à tous nos intérêts légitimes », sans avoir rien d'oppressif ou d'offensant pour le Maroc.

Nous citons ses propres paroles. Quant au négociateur, M. le général Delarue, il en a fait le plus grand éloge. « Le général avait pour lui le bon droit, son inébranlable fermeté, son expérience du Maroc acquise pendant l'ambassade dont il fut chargé en 1832 auprès d'Abd-er-Rhaman. Il n'avait cédé sur aucun point. »

Dans le cours de la négociation, les plénipotentiaires marocains ne manquèrent pas de faire les objections que l'empereur a renouvelées. Ils élevaient la prétention d'emmener les tribus du territoire en litige, que les précédents anciens (notez bien ceci) et les traités actuels nous concèdent, alléguant que la religion ne leur permettait pas de ranger des musulmans sous une domination chrétienne. « Le général Delarue, poursuit toujours le *Journal des Débats*, déclare ne pouvoir accepter une pareille condition, disant qu'il aimait mieux tout rompre. Les Marocains, le voyant inébranlable, finirent par céder. On a reconnu alors que toutes leurs difficultés, toutes leurs exigences n'étaient qu'un jeu, qui toutefois aurait pu dérouter un négociateur moins énergique, moins habile, et surtout qui n'aurait pas eu, comme le général, une parfaite connaissance des mœurs politiques du Maroc. »

Voilà ce que l'on pensait et ce que l'on écrivait il n'y a pas deux mois; voici ce que le même *Journal des Débats* écrivait hier :

« La convention ne devait avoir pour objet que de rechercher et de fixer les anciennes limites de l'Algérie, telles qu'elles existaient lorsque cette possession, aujourd'hui française, était sous la domination de la Porte. Or, il paraît que, dans la convention négociée entre les plénipotentiaires de la France et du Maroc, le but primitif aurait été dépassé, et qu'une portion assez considérable du territoire appartenant au Maroc, et qui n'avait jamais appartenu à la régence d'Alger, avait été attribuée à la France... »

Il y a des gens pour qui la réculade est une seconde nature; mais personne, nous le pensons, ne saurait, à cet égard, contester la supériorité du *Journal des Débats*.

Paris, le 28 mai 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère a désavoué la négociation du traité de Lalla-Magnia, de même qu'il avait désavoué M. l'amiral Dupetit-Thouars. Toutefois, la position que lui donne ce nouveau désaveu n'est pas aussi bonne que celle qu'il pouvait encore prendre après le premier. En désavouant M. Dupetit-Thouars, il pouvait dire que l'amiral avait dépassé ses instructions ou qu'il les avait mal comprises; que, d'ailleurs, le gouvernement, en l'envoyant à 4,000 lieues de son pays, avait dû lui laisser une certaine liberté d'action, dont il avait fait un mauvais usage. Peut-il expliquer de la même façon la conduite qu'il vient de tenir vis-à-vis de M. le général Delarue? Pour se convaincre que, sur ce point, aucune espèce d'assimilation n'est possible entre les deux désaveux, il suffit d'examiner les faits.

Quand M. le général Delarue est parti de Paris pour aller traiter

avec les plénipotentiaires d'Abd-er-Rhaman, il a dû emporter les instructions les plus complètes et les plus précises. On a dû lui dire : Vous exigerez telle et telle chose, vous céderez sur tel et tel point, vous vous contenterez de telle et telle satisfaction. En supposant, d'ailleurs, que tout n'eût pas été prévu entre le ministre qui avait donné une mission à M. le général Delarue et celui-ci, qui, avant de l'accepter, avait dû en bien faire déterminer le sens et les conditions, les frontières du Maroc ne sont pas tellement loin qu'il ne pût, une difficulté imprévue survenant, écrire à Paris pour demander à qui de droit comment il devait la résoudre.

L'a-t-il fait, ou ne l'a-t-il pas fait? Cela importe peu à savoir, car, aussitôt qu'il a eu conclu son traité, il l'a envoyé à M. le ministre des affaires étrangères pour que celui-ci le soumit à la ratification du roi. Le ministre a dû examiner ce traité; il l'a examiné. S'il eût trouvé qu'il n'était pas conforme aux instructions qu'il avait données à son négociateur, il pouvait le lui renvoyer et dire qu'il ne le présenterait à la ratification que lorsqu'il aurait été rectifié. Est-ce là ce qu'il a fait? Nullement. Il a ratifié le traité, il l'a renvoyé, tardivement, beaucoup trop tardivement du reste, à M. le général Delarue, et nous voulons bien croire qu'il considérait cette affaire comme terminée. Mais des difficultés nouvelles ont surgi tout-à-coup, et elles ont eu pour résultat le désaveu de M. le général Delarue d'abord, puis la remise en question de ce qui paraissait définitivement réglé.

Il est évident, dès lors, qu'ici M. le général Delarue n'a pas été seul désavoué; le gouvernement s'est désavoué lui-même, puisqu'il a reconnu qu'il y avait lieu à de nouvelles négociations. Il avait ratifié sans doute parce qu'il trouvait que tout était bien, et le voilà qui se résigne à biffer sa signature et à discuter de nouveau.

En vérité, il est impossible qu'il n'y ait pas la autre chose que de l'inéptie, et si les chambres comprenaient un peu mieux leur devoir, elles ne devraient pas seulement demander compte au ministère de sa maladresse, elles devraient lui demander pourquoi il a si volontairement et si criminellement déserté la défense de la dignité et des intérêts de la France.

— La discussion sur les crédits extraordinaires de l'Algérie a commencé cet après-midi. Trois orateurs ont été entendus jusqu'à ce moment; un seul, l'honorable M. Gustave de Beaumont, a été écouté, parce que, laissant de côté la question spéciale, il a appelé l'attention de la chambre sur la situation de nos affaires au Maroc, et sur les fautes que le ministère a faites ou qu'il doit être fatalement entraîné à faire par cette intention préméditée de céder partout et toujours, qui est le fond de la politique du système. M. de Beaumont a parfaitement établi que le refus de ratification de l'empereur du Maroc était le résultat des instigations de l'Angleterre; il l'a établi, disons-nous, jusqu'à la dernière évidence. Ainsi donc, cette nouvelle difficulté est une difficulté tout-à-fait anglaise, et il est impossible de lui donner un autre caractère.

Les attaques de M. de Beaumont ont été assez vives pour amener le ministère à accepter le débat et à essayer de se justifier des faits qui lui ont été reprochés. Cependant nous croyons savoir que le ministère reculera devant la discussion et qu'il se renfermera dans un majestueux silence. Quand on n'a rien de bon à dire, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de se taire, et c'est ce que fera M. le ministre des affaires étrangères par intérim. Il motivera, assure-t-on, sa réserve sur ce fait que le délai pour l'échange des ratifications n'est pas encore écoulé, que par conséquent la porte reste ouverte aux négociations, et qu'il serait prématuré de discuter des faits qui ne sont pas encore positivement accomplis.

Voilà ce que M. Duchâtel nous déclarera sans doute tout-à-l'heure, lorsque l'immense averse qui tombe en ce moment sur la chambre et qui occasionne un bruit extraordinaire aura permis à M. de Beaumont de terminer son discours, qu'il a été forcé d'interrompre, et dont l'effet a été jusqu'à présent très-remarquable et très-puissant.

— Le banquet que le commerce de Paris, c'est-à-dire trois ou quatre cents banquiers, agents de change et autres gens du monde financier, a offert à M. le maréchal Bugeaud avant qu'il se mit en route pour retourner en Algérie, ce banquet, disons-nous, a fait tourner la tête au vainqueur de l'Isly. M. Bugeaud s'est avisé qu'il manquait à sa gloire d'avoir été nommé député par la ville de Paris, mais qu'il lui serait assez facile de conquérir ce nouveau fleuron pour sa couronne politico-guerrière. A cet effet, il a jeté les yeux sur le troisième arrondissement qui est en ce moment représenté par l'honorable M. Taillandier, et plusieurs conservateurs qui appartiennent à cet arrondissement, ont commencé une enquête pour savoir si la candidature de M. Bugeaud y est possible.

M. Bugeaud nous semble bien ingrat envers le collège d'Excideuil. Ce collège ne l'a jamais abandonné, il l'a soutenu dans les temps les plus difficiles, et il est au moins pour moitié dans la haute fortune à laquelle il est arrivé. Il a poussé le dévouement à son égard jusqu'à accepter d'être représenté par lui... en Algérie; et c'est alors qu'il lui doit tant que M. Bugeaud songe à l'abandonner! On dirait vraiment qu'il veut faire une fois de plus acte de bon courtisan en pratiquant à son tour l'ingratitude.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 mai 1845.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était offert à 86 85 sans affaires. Pendant toute la bourse il est resté à ce prix, et à la clôture de la bourse y il était encore.					
Trois pour cent.....	85	80	Caisse d'amortissement.....	1117	50
Quatre pour cent.....	110	50	Obligations de Paris.....	1470	»
Quatre et demi pour cent.....	»	»	CHEMINS DE FER.		
Cinq pour cent.....	121	80	Saint-Germain.....	»	»
Emprunt de 1844.....	83	10	Versailles (rive droite).....	581	25
Trois pour cent belge.....	»	»	— (rive gauche).....	577	50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	»	Paris à Orléans.....	1230	»
Cinq pour cent belge.....	105	»	Paris à Rouen.....	1110	»
Cinq pour cent napolitain.....	»	»	Rouen au Havre.....	882	50
Cinq pour cent romain.....	104	1/4	Avignon à Marseille.....	1032	»
Cinq pour cent portugais.....	»	»	Strasbourg à Bâle.....	270	»
Trois pour cent espagnol.....	39	1/4	Chemin du Centre.....	»	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»	Montpellier à Cette.....	»	»
Banque de France.....	3285	»	Bordeaux à la Teste.....	205	»
Comptoir d'escompte.....	1130	»	Mulhouse à Thann.....	»	»
Banque belge.....	»	»	Paris à Sceaux.....	»	»

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 mai.

Le scrutin sur le projet de loi relatif à la police des chemins de fer, qui est ouvert à quatre heures moins un quart, est encore ouvert à cinq heures moins un quart. Plusieurs membres réclament avec beaucoup de force l'appel nominal. Le dépouillement du scrutin constate que 196 membres seulement ont pris part au scrutin.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin sera ouvert demain à une heure. La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 28 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à la police des chemins de fer. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	243
Majorité absolue	122
Boules d'adoption	243
Boules de rejet	00 (On rit.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires de l'Algérie. La parole est à M. Abraham Dubois.

M. A. DUBOIS, un des commissaires du projet de loi, commence par approuver le gouvernement d'avoir renoncé à l'expédition de la Kabylie. Il aborde ensuite la question de la colonisation.

Quel que soit le système qu'on adopte, dit-il, il est urgent qu'on en adopte un. Voilà trente ans qu'on a la paix ; mais une aussi longue paix se présentera-t-elle souvent dans l'avenir de la France ? Il faut donc profiter de cette bonne fortune pour coloniser l'Afrique avec activité.

Les colons français sont en Algérie au nombre de 44,000 ; les Européens, autres que les Français, y sont au nombre de 41,000, faible différence en notre faveur. Les émigrants se souviennent toujours de leur pays. A ce sujet, Messieurs, permettez-moi de vous raconter un fait. En 1815, les hasards de la guerre m'avaient jeté prisonnier jusqu'au fond de la Hongrie, où je me trouvais, par parenthèse, avec une personne qui est au pied de cette tribune. (L'orateur désigne un des huissiers, ancien militaire décoré.) Nous avons rencontré deux villages, qui avaient été fondés quarante ans auparavant, et qui étaient encore habités par des Français. Deux générations avaient vécu sur ce sol étranger ; quelques Français, de ceux qui étaient venus primitivement en ce lieu, vivaient encore. Vous savez que la Hongrie est sous la domination de l'Autriche ; ils pleuraient sur la France, sur son triste sort, sur la chute de Napoléon. Que faut-il conclure de ce fait, Messieurs ? C'est qu'on peut abandonner sa patrie, mais qu'on lui est toujours fidèle dans ses affections ; les vœux sont toujours pour elle.

Voilà, Messieurs, ce qui me fait craindre que tous ces Européens autres que les Français, qui émigrent en Algérie, et auxquels nous accordons des secours et des encouragements en abondance, ne soient pas des auxiliaires bien sûrs si nous avons la guerre. Je crains qu'ils ne fassent cause commune avec nos ennemis. Voilà pourquoi je demande l'application d'un système qui appelle dans cette Algérie des Français surtout, des Français exclusivement. (Approbation.)

M. A. Dubois termine par quelques observations de moindre importance. Il espère, du reste, que les explications du ministre lui permettront de voter le projet de loi, et lui enlèveront le reste de ses scrupules.

M. DE CORCELLES : J'ai voté comme la majorité, dans la commission, sur les principales questions qui nous ont été soumises. Je me suis félicité aussi d'avoir protesté avec elle, en temps opportun, contre l'expédition de la Kabylie, qui était une grande faute et l'acte le plus impolitique.

L'orateur présente diverses critiques d'une voix si faible qu'elles ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. G. DE BEAUMONT : La question du Maroc, je ne vais pas la chercher, elle arrive d'elle-même au milieu d'une discussion à laquelle elle appartient ; et, par une étrange coïncidence, apparaît aussi une autre question, qui est comme la sœur de celle du Maroc, luttant à qui des deux apportera au ministère le plus de tribulations et de désappointements. En présence des faits qui se préparent, le pays ne comprendrait pas qu'il ne s'établît pas sur la question du Maroc une discussion sérieuse. Il y a quelque chose de remarquable : après un an, la question du Maroc est moins avancée que le premier jour, et l'Algérie est ébranlée. (Légers murmures au centre.)

M. DENIS : Je demande la parole. (On rit.)

M. DE BEAUMONT : A Dieu ne plaise que je veuille aggraver une situation que je déplore. Je dis que l'Algérie est seulement ébranlée ; mais elle l'est, je l'affirme. Veut-on que je ferme les yeux et que je dise la situation meilleure qu'elle ne l'est réellement ?

En 1844, Abd el-Kader est chassé ; en 1845, il reparait au sud de nos possessions. En 1844, le Maroc n'a pas encore éprouvé la puissance de nos armes ; aujourd'hui, au moment où la convention de 1844 qu'il s'agit d'exécuter est reportée dans le Maroc, nous subissons le refus de ratifier de l'empereur du Maroc. Est-ce là une situation satisfaisante ? et n'ai-je pas le droit d'en instruire le pays ?

Je sais bien qu'on dit : La négociation est engagée, elle suit son cours ; nous l'examinerons plus tard. Je le sais ; mais quand le traité est définitif, on répond qu'il n'y a plus à discuter, on répond par la théorie des faits accomplis. (Mouvement.)

M. Gustave de Beaumont ne veut pas se donner le stérile plaisir d'insister sur ce fait, que toutes les prédictions de l'opposition sont réalisées, et que les prévisions du ministère ont toutes été déçues. Après les luttes de la guerre devaient venir celles de la diplomatie. M. de Nyon nous avait assistés dans toutes les négociations qui avaient précédé la guerre ; il a été remplacé par un jeune homme qui est le gendre du consul anglais (rumeurs), circonstance délicate qu'on aurait dû prendre en considération. Nous n'avons pas d'agents consulaires dans tout le Maroc, nous n'y avons que le consul de Tanger.

L'orateur examine le traité de M. Delarue et les démarches que ce général a faites. Ce négociateur a échoué. N'est-ce pas un fait d'une immense gravité ? N'est-ce pas un fait grave que ce refus de ratifier, que ce refus éclatant et solennel ? Dans ce moment tous nos ennemis du Maroc et de l'Algérie lèvent la tête, parce qu'ils savent que pour l'expédition de la Kabylie on a dégarni la garnison d'Oran et d'autres garnisons encore. C'est en ce moment même que l'empereur du Maroc s'est réuni à nos adversaires de l'Algérie, qu'il a jeté au milieu de ces difficultés nouvelles la complication d'une non-ratification de traité. Il m'est bien permis de me préoccuper de la conduite du cabinet. Il ne s'agit pas de son existence. Que le cabinet signe ou ne signe pas une convention, qu'il la voie déchirée ou qu'il soit forcé de la déchirer lui-même, je sais qu'il restera. Il ne s'agit donc pas de la vie du cabinet des désaveux (mouvement) ; mais je crains que le ministère des désaveux ne désavoue M. le général Delarue.

Mais, dit-on peut-être, quand il s'agit du Maroc, il n'y a pas de dignité à faire. C'est une erreur. Quand il s'agit des peuples du Levant, il ne faut pas négliger les questions de convenance et de dignité.

Cette question, au surplus, n'est pas marocaine, elle est anglaise. Au centre : Ah ! ah !

M. G. DE BEAUMONT : Elle se présente escortée de faits si évidents que vous serez bien obligés de les reconnaître. La réclamation élevée par le Maroc a porté sur des tribus qui paient l'achour au Maroc, et qui sont marocaines. Ces tribus habitaient notre territoire. La difficulté était-elle sérieuse ? Non, car il n'y avait qu'à renvoyer les tribus au-delà des frontières. La véritable difficulté était celle des relations commerciales.

(Ici la séance est suspendue par le bruit que fait une averse tombant sur le toit de verre du Palais-Bourbon.)

M. G. de Beaumont reprend son discours à quatre heures.

La chambre s'est réunie aujourd'hui, avant sa séance, dans ses bureaux, pour procéder à leur organisation. Voici les nominations qui ont eu lieu :

1^{er} bureau. — Président, M. Fulchiron ; secrétaire, M. de Montesquiou.
2^e bureau. — Président, M. Bonnemains ; secrétaire, M. Dejean.
3^e bureau. — Président, M. Durrieu ; secrétaire, M. Demarçay.
4^e bureau. — Président, M. Jacques Lefebvre ; secrétaire, M. Pelle-treau-Villeneuve.

5^e bureau. — Président, M. Brunet ; secrétaire, M. de Gasparin.
6^e bureau. — Président, M. Viellard ; secrétaire, M. de Castellane.
7^e bureau. — Président, M. Hartmann ; secrétaire, M. de Vallon.
8^e bureau. — Président, M. Dupont (de l'Eure) ; secrétaire, M. Piéron.
9^e bureau. — Président, M. Vergnes ; secrétaire, M. Saglio.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les pêcheries se compose de MM. d'Houdetot, d'Haubersaert, Isambert, Delessert, Desmousseaux de Givré, Loquet, Vivien, de Tocqueville, Reynard.

La commission des pétitions est ainsi composée : MM. Marion, Bert, Vavin, Esnault, Proa, de Jouvencel, Lacaze, Béhaghel, Siméon.

Nous annonçons avec plaisir la publication prochaine d'une revue mensuelle qui paraîtra sous ce titre : *Les Ecoles*, et qui sera rédigée et publiée par des étudiants. Voici comment les fondateurs de cette publication expliquent l'œuvre qu'ils vont chercher à accomplir :

« A une époque où les réformes les plus importantes sont l'objet des aspirations de tous les démocrates dévoués, il n'appartient pas à la partie jeune et éminemment vivace de la nation de rester dans l'inertie. C'est aux étudiants surtout, à raison de la générosité de leurs tendances, de la vigueur de leurs sentiments, à raison enfin de la diversité de leurs travaux, qu'il convient d'apporter un concours actif à l'élaboration et à la propagande des idées politiques et sociales.

» Dans ce but, plusieurs étudiants ont songé à fonder un journal qui, partant de données propres aux écoles, leur offrirait à la fois un moyen de produire leurs opinions et d'organiser l'esprit de corps, seule condition de puissance et de succès. »

On lit dans le *Bien Public* :

A son retour à Mâcon, M. de Lamartine a reçu des témoignages de bienveillance et de sympathie qui attestent la parfaite harmonie entre le représentant de l'arrondissement et ses concitoyens. Trois jours après, la Société Orphéonique s'est transportée au château de Montceau, où l'honorable député avait réuni quelques amis, et lui a donné une sérénade.

Un grand nombre de personnes de toutes les conditions sont venues se mêler à eux et féliciter aussi M. de Lamartine.

La présence de M. Litiz, qui était allé passer quelques jours au château de Montceau, a donné un nouvel intérêt et un motif de plus à cette réunion. L'illustre artiste a pris la parole et a exprimé en ces termes les sentiments de l'assemblée :

Messieurs,

Qu'il me soit permis aujourd'hui, quoique étranger parmi vous, de porter le toast de M. de Lamartine.

Je n'essaierai point de vous parler de lui ; car, pour le faire dignement, il me faudrait pouvoir lui emprunter un peu de sa grande et harmonieuse parole, qui est aussi une grande et harmonieuse musique. Et cette musique, vous le savez, Messieurs, et la France et l'Europe le savent également, n'est pas futile, passagère et sans écho comme la mienne. Non, car son rythme est incessamment marqué par les plus nobles sentiments du cœur et les plus hautes inspirations de l'intelligence.

Oh ! vous faites bien, Messieurs, d'entourer ainsi de respect, d'admiration et de sympathie votre illustre député, et, pour ma part, je me sens heureux et fier d'être convié à cette table et de pouvoir lui dire au nom de tous :

Jamais nous ne vous ferons défaut !

Jamais il ne nous arrivera de méconnaître en vous la double consécration du génie et du patriotisme !

Jamais enfin nous ne dégènerons de l'avenir providentiel que vous nous préparez et vers lequel nous vous demandons de nous guider !

M. de Lamartine s'est levé et a répondu ainsi à ce toast :

Messieurs,

Non, l'illustre ami à qui nous avons le bonheur d'offrir l'hospitalité n'est étranger nulle part ; le génie est le compatriote de toutes les intelligences et de toutes les âmes qui le sentent. Mais ce n'est pas son génie que je vous propose de saluer, c'est sa bonté, c'est sa prodigalité de bienfaisance envers les classes souffrantes de ce peuple qu'il aime et qu'il va chercher dans ses infirmités et dans ses misères pour lui porter en secret la dîme de son talent, la dîme de sa propre vie, car il met de sa vie dans son talent. Je lui demande pardon de révéler devant lui des actes de charité cachée qu'il voudrait dérober à tous les regards ; mais il faut quelquefois que la modestie souffre et que les vertus soient trahies, ne fût-ce que pour être imitées. (Applaudissements.) Ce toast donc à M. Litiz ! Les applaudissements le précèdent et le suivent toujours ; mais les applaudissements qu'il préfère, ce sont les bénédictions silencieuses de quelques pauvres familles soulagées mystérieusement par lui, c'est l'auraume secrète qu'il glisse dans la main du malheur, que Dieu seul voit tomber, et qui retentit dans le ciel comme la plus belle note de ses concerts ! (Applaudissements prolongés.)

Maintenant que nous avons satisfait à l'hospitalité, un mot sur la circonstance fortuite qui nous réunit.

Messieurs, c'est surtout aux hommes politiques qu'on peut appliquer ce proverbe populaire de nos contrées : « Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. »

Je ne l'ai jamais si bien senti qu'en cet instant. Il y a bien peu de jours, bien peu d'heures que je luttais péniblement au milieu du tumulte des assemblées délibérantes, tombant ou me relevant tour à tour, tantôt aux murmures, tantôt aux applaudissements de la foule, comme dans une mêlée, et aujourd'hui me voilà à cent lieues de cette poussière d'opinions qui s'élève et qui s'abat si vite, au milieu du pays que j'aime le plus, de la campagne rajeunie par le printemps qui revient, sous le toit de mes pères, à table avec mes amis, et surpris tout-à-coup dans cette détente d'esprit et de cœur par une musique inattendue, qui vient de si loin étonner le silence de ces vieux arbres, et me dire, en notes sympathiques, que mon pays est content de moi. (Applaudissements.) Qu'il y a loin de là, convenez-en, à la chambre des députés !

Aussi, Messieurs, plus de politique ici : la musique n'a pas d'opinion ! J'oserais dire que votre amitié pour moi n'en a pas ; les opinions sont des armes de combat : le combat fini, on les dépose et l'on s'embrasse. Ecartons d'ici tout ce qui divise, appelons tout ce qui réunit. C'est toute la politique de ces banquets d'amis. (Très-bien ! très-bien !) Et ne serait-ce pas aussi toute la politique de ce grand banquet social, comme l'appellent les

poètes, à tous les hommes s'assoient tour à tour, et en passant, à des places si différentes et si inégales, où la Providence assigne les rangs, où la politique peut et doit les améliorer tous ? (Longs applaudissements.)

Messieurs, ce besoin d'améliorer et d'égaliser le sort de toutes les classes de la nature et de la société, sans acception de rang, de condition, de profession, — car la société est aussi sainte à ses degrés d'en bas qu'à ses degrés d'en haut, puisque partout ce sont des hommes qui s'y assoient (très-bien !), — ce besoin, dis-je, a toujours fait le fond de ma politique. Votre attachement persévérant à travers les phases de ma vie politique, mal interprétée de loin, et qui n'ont été cependant que les attitudes diverses d'une pensée toujours la même, me prouvent qu'ici du moins j'ai été bien compris.

Non, Messieurs, ce n'est pas auprès de vous qu'on parviendra à me représenter comme une âme errante, qui ne s'arrête à aucun parti, qui les traverse tous, et qui n'a pour boussole, pour règle, pour but que les inspirations soudaines d'une politique aussi mobile et aussi diversement colorée que l'arc-en-ciel de son imagination. A cela je ne réponds rien devant les autres. C'est l'unité de ma ligne qui répondra pour moi un jour, quand elle apparaîtra toute entière. Ma politique n'est qu'une logique, et on ne l'accuse d'inconstance et de mobilité que parce qu'elle n'a pas voulu se prêter à suivre les inconstances et les mobilités des partis. Ils se déplacent, ils se démentent, et ils accusent d'inconstance les âmes fermes qui ne consentent pas à se déplacer, à dévier, à se démentir avec eux. Quant à vous, vous connaissez mes actes ; vous avez reçu et recueilli tous mes discours depuis que vous m'avez envoyé à la chambre. Vous êtes juges. Vous avez les pièces ; examinez. S'il y a dans les innombrables paroles que j'ai prononcées pendant dix ans à la chambre, à toutes les tribunes de mon pays, un seul mot qui soit en contradiction avec un autre, je donne non pas ma vie, — ce ne serait rien ! — mais je donne mon honneur à celui qui le découvrirait. (C'est vrai ! c'est vrai ! — Applaudissements.)

Non, je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais, soit dans l'opposition, soit dans le gouvernement si nos idées étaient assez fortes et assez heureuses pour le conquérir et arriver au pouvoir, qu'un seul but, qu'un seul principe, qu'une seule passion : l'intérêt légitime du plus grand nombre ; ce que j'ai appelé souvent, ce que j'appellais encore, il y a peu de jours, la fraternité de toutes les classes et de tous les intérêts, le contraire de la politique dégoûtée et de castes qui a jusqu'ici gouverné le monde. (Bravos unanimes.)

Aussil le peuple, si lent à reconnaître ses amis, ne s'y est pas trompé, et voilà pourquoi, en toute occasion, bien qu'on me peigne à ses yeux tantôt comme un aristocrate séduisant, cherchant à capter, à corrompre le peuple par l'adulation, tantôt comme un partisan invétéré d'une troisième restauration, tantôt comme un ennemi masqué de la dynastie de juillet, tantôt comme un démocrate aventureux entraînant les cœurs à la république sans en arborer le nom, l'estime et la confiance de la partie nombrasse, laborieuse et souffrante du peuple ne m'ont jamais abandonné.

Voilà pourquoi, il n'y a pas encore huit jours, dans une occasion moins intime, moins douce, moins cordiale que celle-ci, mais plus imposante par la signification, une députation de plusieurs milliers d'ouvriers est venue m'apporter la force morale de leur adhésion spontanée à nos principes. Vous avez entendu mon langage avec eux. Etait-il factieux ? Eh bien ! on a parlé de faction ! Faction ? Oui ! Il y avait entre eux et moi la même faction qu'il y a aujourd'hui, qu'il y a depuis huit ans, qu'il y aura toujours entre vous et moi : la faction des bons principes, la faction des bons sentiments, la faction de la concorde, de l'harmonie, de la fraternité entre toutes les classes les citoyens. (On applaudit à plusieurs reprises.)

Et voilà pourquoi aujourd'hui même, par cette démarche, témoignage de notre union parfaite, vous me montrez que nous adhérons si complètement par tous les points sensibles de l'esprit ou du cœur, des opinions ou des sentiments. Voilà pourquoi ce touchant accord entre nous, cet union des âmes, qui ressemble presque à de l'attachement unanime, et qui paraît tellement dans le visage et dans le geste partagé par tous, qu'il me semble que je pourrais aller de rang en rang prendre de chacune de vos mains, et feuille à feuille, mon humble couronne civique, si jamais ma tête obscure était digne de recevoir cette couronne d'amitié de mes concitoyens. (Bravos prolongés.)

Et sommes-nous donc une seule classe de citoyens ici, une seule classe l'homme de loisir, d'hommes politiques ? Non ; vous le voyez, tous les rangs y sont confondus. J'ai le bonheur de compter auprès de cet artiste, le plus éminent de son art, d'autres artistes de l'esprit et de la main, les publicistes, des écrivains déjà illustrés par leurs travaux, et, à côté d'eux, des artisans, des ouvriers qui ont bien voulu dérober une journée entière à leurs occupations ou à leur loisir de la semaine pour venir serrer la main d'un compatriote, d'un député, d'un député qu'ils n'ont point nommé, car la loi leur refuse le droit, le bonheur de donner même ce témoignage de confiance à l'homme de leur choix, mais qu'ils nomment en réalité aujourd'hui par tous les pas qu'ils ont faits pour venir le visiter dans sa retraite, par toutes les acclamations dont cette salle retentit, et par tous les battements de leurs cœurs dans cette réunion, où ils sentent, malgré la loi, que dans le député de tous ils ont un ami pour chacun d'eux. (Applaudissements.)

Eh bien ! voilà les fruits de paix de cette politique honnêtement populaire. Jui, mettez la main sur vos cœurs et répondez. Ne les sentez-vous pas en ce moment pleins de bienveillance réciproque, de bonne volonté, de bons desirs pour tout le monde ? Y a-t-il une mauvaise pensée de haine ou d'envie en vous ? Y a-t-il rien dans nos principes, dans nos sentiments, dans nos paroles, ici, qu'il pût, je ne dis pas offenser, alarmer, mais seulement contrister, le moins du monde, un de nos adversaires politiques, s'il s'en trouvait par hasard au milieu de nous ? Ne lui serreriez-vous pas la main aussi cordialement que vous allez serrer la mienne ? (Oui ! oui !) Eh bien ! voilà la bonne politique, voilà la vraie et sainte démocratie. J'y persévérerai, Messieurs, tant que vous m'y soutiendrez de cœur, de la voix, de vos suffrages ; tant que j'aurai une tribune sous les pieds, je continuerai à braver les mécontentements des partis quels qu'ils soient. Sans doute il y a des heures pénibles pour l'homme public qui fait passer son amour-propre après ses idées, qui met sa poitrine devant la vérité qu'il veut faire triompher pour son pays ; il y a des accusations dures à supporter ; il y a des années et des années de patience à ravaler en attendant les occasions favorables au développement des doctrines ; il y a des moments où il faut tenir son cœur dans ses mains et réfréner en soi des colères patriotiques, difficiles et nécessaires pourtant à modérer. (Longs applaudissements.)

Mais tout cela n'est rien. Il faut savoir souffrir en ce monde quelque chose pour la vérité. Que dis-je ? Est-ce donc véritablement souffrir que d'avoir à supporter quelques mauvaises interprétations de ses opinions, quelques dénigrement de ses idées, quelques humiliations de son amour-propre, quand ces petites souffrances d'esprit sont récompensées dans l'avenir par les immortelles certitudes de l'amélioration du sort du peuple et récompensées dès à présent par ces belles heures que vous me donnez au milieu de vous ? (On applaudit.)

Messieurs, recevez mes remerciements, reportez-les dans la ville à ceux de nos amis de toutes les classes que la distance a retenus loin de nous, et permettez-moi de vous proposer à mon tour un toast qui résume tous nos sentiments :

« A la politique des masses ! à leurs intérêts honnêtes et légitimes ! et en particulier au peuple laborieux, aux artistes et aux artisans de notre ville et de nos campagnes ! » (Longs applaudissements.)

Le ministre de la guerre vient de recevoir du maréchal Bugeaud le rapport suivant sur les dernières opérations :

Au bivouac, sous l'Ouarsenis, chez les Beni-Hindal.
Le 16 mai 1845.

Monsieur le maréchal,

Le 40, ma colonne est arrivée chez les Beni-Chaïb, près des sources de l'Oued-Fodda. Cette petite tribu avait été entraînée dans la révolte par ses voisins plus puissants qu'elle ; elle n'avait pas quitté son territoire. Je suis borné à lui imposer le désarmement ; elle doit apporter à Teniet-el-Had 150 fusils, ce qui est à peu près ce qu'elle possède. Toutefois, n'est pas certain qu'elle exécutera cette convention sans nouvelle contrainte.

Une pluie torrentielle qui a fait déborder les rivières m'a retenu deux jours chez les Beni-Chaïb, et a causé dans leurs moissons un dommage considérable.

Le 45, je me suis remis en mouvement. Malgré que je ne visse pas d'ent-

ennemis, je continuais à m'avancer avec beaucoup de précautions dans l'af- freux défilé qui conduisit chez les Beni-Hindél, au pied du versant sud du grand pic de l'Ouaransenis, en traversant dix fois l'Oued-Fodda.

Je faisais occuper successivement, en avançant, les points dominants du défilé, afin de protéger la marche du convoi, qui s'avancait, un par un, dans un sentier fort étroit. Par ce moyen le convoi arriva jusqu'au bivouac, qui était peu éloigné, sans avoir été attaqué; mais les derniers flanqueurs et la compagnie qui formait l'extrême arrière-garde furent vivement assaillis par environ 500 Kabyles. Le colonel Renault, du 6^e léger, commandant l'arrière-garde, fit un retour offensif qui dégagait sa gauche en tuant plusieurs hommes à l'ennemi. Nous eûmes dans cette circonstance deux hommes tués et cinq blessés. Les Kabyles continuèrent à nous suivre jusqu'au camp. Je fis sortir alors trois compagnies de tirailleurs indigènes sous les ordres du commandant Vergé, qui les rejetèrent au loin dans les ravins, et nous ne les revîmes plus. En même temps, j'aperçus en avant de moi une quarantaine de cavaliers que l'on me signala comme étant l'escorte du chef de l'insurrection de cette contrée, Omar-ben Ismaël. Il était flanqué sur sa gauche par cent cinquante Kabyles; d'autres se montraient sur les crêtes opposées.

Je fis attaquer les premiers par trois compagnies du 56^e; en même temps, ma cavalerie se faufila dans le ravin pour tâcher d'envelopper les cavaliers ennemis. Ceux-ci, s'étant aperçus du mouvement, prirent la fuite. En les poursuivant, nos chasseurs et nos spahis tombèrent sur la queue d'une émigration à laquelle ils tuèrent une douzaine d'hommes. Ils prirent en outre du butin, environ trois cents têtes de bétail et une vingtaine de prisonniers et prisonnières, dont quelques femmes de chefs.

Les compagnies du 56^e régiment et les chasseurs d'Orléans avaient dé- logé les fantassins avec beaucoup de résolution; nous restâmes tranquilles le reste de la journée.

Ces derniers engagements nous avaient coûté six hommes tués et dix bles- sés, dont quelques-uns très-grièvement. Nous ne pouvons connaître exac- tement les pertes de l'ennemi; mais en fouillant le pays on a trouvé plu- sieurs cadavres.

Le 14 au matin, je me mis en marche pour sortir de cette profonde vallée et aller camper sur le revers ouest du grand pic. Je pris les mêmes mesures que la veille, parce que le défilé était tout aussi mauvais. S. A. R. le duc de Montpensier mit à l'arrière-garde trente canonniers armés de carabines à balles cylindro-coniques, qui eurent occasion de rendre des ser- vices. Comme de coutume, les Kabyles laissèrent défilé la colonne et le convoi sans se montrer; ils n'attaquèrent même pas les derniers échelons occupant les points culminants; mais, ayant aperçu sur la gauche la com- pagnie du capitaine Cagariga, des chasseurs d'Orléans, qui paraissait moins soutenue que les autres échelons, ils se jetèrent sur elle au nombre d'envi- ron 500; ils étaient presque parvenus à l'envelopper, lorsque le colonel Renault et le commandant Servies, que j'avais laissés dans le voisinage avec le reste du bataillon d'Orléans, prirent l'offensive et la dégagèrent. L'en- nemi, vivement poussé et ayant éprouvé des pertes considérables, ne repa- rut plus. Nous avons eu, dans cette rencontre, deux tués et six blessés.

Les compagnies qui ont été engagées dans ces deux journées ont montré beaucoup de résolution; celles du 56^e y ont fait leurs premières armes de manière à mériter l'estime de leurs camarades. On cite, comme s'étant par- ticulièrement distingués dans ces combats d'arrière-garde :

56^e de ligne, Jollivet, chef de bataillon; David, capitaine; Grégoire, lieu- tenant; Lechesne, sous-lieutenant; Defond, sergent-major; Tintin, sergent; Labadie, caporal; Dupouy, voltigeur (ces deux derniers blessés.)

6^e léger : Schwartz, lieutenant; Fournier, id.; Arène, sergent; Renaud, carabinier (blessé); Mage et Fournier, voltigeurs (blessés).

5^e bataillon de chasseurs d'Orléans : Brechtel, sous-lieutenant; Boisson, caporal sapeur; Milliat, chasseur (blessé).

Artillerie : De la Boussinière, capitaine; Dumarest, maréchal-des-logis, et Beck, canonnier.

Le soir, la moitié de la tribu des Beni-Hindél et les Tahalba, très-petite tribu de marabouts, sont venues demander l'aman. Je les ai imposées, la première à remettre 420 fusils, la deuxième 20. Le général Reveu venait de camper à une lieue et demie de moi, après avoir traversé la tribu des Beni-Bou-Krannous et les Sendjass de la montagne.

J'ai combiné avec lui des mouvements jusqu'au 24 inclus, dans les mon- tagnes de l'est du grand pic; mais si la pluie, qui me force de rester au- jourd'hui à mon bivouac, continue, elle pourra modifier mes dispositions.

Toutes les montagnes de l'Ouaransenis ont été mises en insurrection par le même schérif qui avait soulevé le Dahra. Il se présentait comme une espèce de prophète envoyé par Dieu pour délivrer l'Algérie de la présence des chrétiens.

La crédulité populaire avait accueilli les fables que débitait cet impos- teur, et l'imagination arabe y avait encore ajouté. Il avait, disait-on, une chèvre qui donnait du lait en abondance suffisante pour nourrir tous ceux qui combattait pour la défense de la foi. Aussi, les montagnards de l'Oua- ransenis ne l'appellent-ils que le Bou-Maza (le père de la chèvre). Il est, en outre, invulnérable aux balles comme aux armes blanches; en un mot, c'est un prophète. Ces hallucinations coûtent bien cher à ces malheureux.

J'apprends qu'un autre imposteur a paru dans la montagne et un second dans le Dahra. Le premier se dit être le même que celui qui a tué un comptable dans le marché de Djendel, et qui a été tué lui-même par des Arabes fidèles. « On vous a dit qu'on m'avait tué, dit-il à tout le monde, eh bien ! me voilà. Leurs armes sont impuissantes contre moi. » Il est aisé de concevoir que ceux qui croient à de pareilles fables sont facilement en- traînés à la révolte.

Le caporal de sapeurs Boisson, du 5^e bataillon de chasseurs d'Orléans, a lutté corps à corps avec un Kabyle qu'il a tué pour enlever le cadavre du chasseur Trilliat.

Cet homme a déjà été cité trois fois; il est admiré de tout le bataillon. Je demande pour lui la décoration immédiatement et en dehors des proposi- tions que j'ai à faire à la fin de la campagne d'été.

J'ai omis de vous parler dans cette lettre des opérations de M. le colonel Saint-Arnaud, qui m'écrit d'Orléansville à la date du 14 mai.

Après avoir heureusement complété le désarmement des Beni-Hedja, qui lui avaient déjà fait remise de 600 fusils et qui lui en remettaient en- core quelques-uns, cet officier supérieur était rentré à Orléansville pour y chercher un refuge contre une pluie battante et continuelle, mais avec un seul bataillon, pour épargner les vivres à Orléansville, en ce moment si précieux pour le ravitaillement de nos colonnes. Il avait dirigé le reste de la sienne sur Tenez.

Après avoir assuré le service des convois et donné à tous les travaux d'Orléansville une bonne direction, M. de Saint-Arnaud se proposait de marcher de nouveau, le 18, contre les Beni-Madour et les Beni-Mennah. Il en avait terminé avec les tribus insurgées de Tenez depuis le Chélif jus- qu'à la mer.

Je reçois à l'instant une dépêche de M. le général Lamoricière, datée de Tiarret le 11, dont voici la substance :

Le colonel Gély est rentré de son expédition dans le désert; il a dépassé Stutin de vingt lieues, et est allé jusqu'à Brizina, qui est sur la limite nord du grand désert. Il a eu deux petits combats brillants. Les populations des Ksour se sont soumises, ainsi que quelques tribus nomades; mais comme les vivres lui manquaient, il n'a pu achever complètement la soumission du pays. Néanmoins il est à présumer que cette opération ne sera pas sans de bons fruits et que notre influence se sera étendue. A l'ouest, les Ouled-Sidi-Chirg et une partie des Hamyanes se sont montrés hostiles; l'expédition projetée du général Cavaignac en aurait eu probablement raison, si les événements du Tell ne nous avaient forcés à la remettre.

Le caïd d'Ouchda écrit au commandant de Tiemoen qu'Abd-el Kader est sorti du Maroc se dirigeant vers le désert. On ignore s'il est parti avec sa déirra ou seulement avec ses forces actives. On ne tardera pas à avoir de ses nouvelles sur un point ou sur un autre du Tell. Ces révoltes multipliées sont faites sans doute dans l'espoir de son arrivée.

Agréer, etc. Signé MARÉCHAL DUC D'ISLY.

On lit dans le *Courrier français* :

« M. Michelet a continué aujourd'hui l'histoire de la presse dans une de ces leçons spirituelles et savantes, telles que sait les faire l'illustre professeur. En appelant, au début de la séance, qu'il est né dans un couvent transformé en imprimerie, il a en quelque sorte symbolisé dans sa personne même la vive et courageuse mission qu'il accomplit en appelant, selon ses propres expressions, le triomphe de la lumière sur les ténèbres, du jour sur la nuit.

» Ce n'est pas la persécution ouverte qui a nui le plus au mou- vement des idées dans les trois derniers siècles de notre histoire; toute victime inspire une pitié qui devient tôt ou tard funeste au pouvoir. Les bourreaux et la Bastille ont eu leur réaction. Le chef-d'œuvre du genre, c'était de combattre l'ennemi nouveau par ses propres armes, d'opposer la presse à la presse et de se servir de la liberté contre la liberté. En écrivant cette histoire, il faut s'abstenir de toute allusion; mais ce n'est pas la faute de l'historien si le passé a de fréquentes analogies avec le présent.

» Au seizième siècle, on voit Sorbin, confesseur de Charles IX, tranquilliser la conscience de son royal pénitent en lui persuadant que son royaume est infesté, non seulement d'hérétiques, mais d'athées. Sorbin était *homme de lettres*; il écrivit et fit écrire des apologies du massacre qui bourrelait l'âme du pauvre roi jusqu'à le rendre fou; il protégeait les écrivains à la condition, bien en- tendu, qu'ils abonderaient dans son sens. Malheureusement, pour prouver son dire, le père Sorbin ne trouva pas un seul athée, il parvint seulement à découvrir un déiste; c'était tout le contraire, mais tout le monde crut que c'était la même chose, et, pour les besoins de direction du père Sorbin, un homme fut brûlé vif!

» Au dix septième siècle, le confesseur du roi est encore un *homme de lettres*, le père Caussin. Les jésuites baissaient sensible- ment dans l'opinion publique; pour remonter, il ne s'agissait que de mettre le parlement dans l'embarras. On ne trouva rien de mieux, pour atteindre ce but, que de lui donner à juger un athée. Le condamner, ce serait cruel; l'absoudre, ce serait impie : l'al- ternative était suscitée de main de maître. Il ne s'agissait plus que de trouver le coupable. Comme précédemment, on prit un déiste, un brave jeune homme, très-audacieux, très-entreprenant auprès des grandes dames et des grands seigneurs, rimant le madrigal avec une grâce trop légère peut être, mais n'aspirant d'ailleurs à aucune célébrité sérieuse et gardant en portefeuille ses très-libres inspirations. Théophile ne devint grave et illustre qu'à force de persécutions. Sous le nom de *Parnasse satirique*, ses poésies, fort médiocres d'ailleurs, furent publiées à son insu et répandues malgré ses protestations : c'était le premier fagot du bûcher qu'on lui pré- parait. Le poète prit la fuite, et le père Garasse, un de ces hom- mes tellement violents et sanguins qu'ils n'ont presque pas la res- ponsabilité de leurs actes, le traita de lâche dans un ignoble pamphlet, lâche parce qu'il ne venait pas se faire brûler ! Ces co- lères qui rappelaient celles de la Ligue, cette éloquence de sang, retentirent jusque dans la chaire sacrée aux oreilles d'une multi- tude ignorante : c'est un moyen toujours employé. Le grand Balzac joua un rôle dans cette infâme machination, un rôle d'inquisiteur subalterne : c'était la presse lancée contre la presse, par ordre. Le poète fut arrêté et passa deux ans dans les prisons de la Concier- gerie, après lesquelles le parlement déclara l'accusation sans fon- dement !

» Le père Annat, confesseur de Louis XIV, renouvela cette comé- die; ce fut Desmarais de Saint-Sorlin qui lui servit de compère, et Simon Morin de victime. Il faut lire la correspondance de ces deux hommes pour apprendre avec quel art l'esprit de ruse souffle à un malheureux les paroles qui doivent le perdre. Le père Annat était aussi un *homme de lettres*, à la manière de ses prédécesseurs; il a écrit le *Rabat-joie des jansénistes* : c'est la mesure de sa valeur. Molière n'échappa à toutes ces tracasseries que parce qu'il vint au seul beau moment de Louis XIV, à l'époque de M^{le} de la Vallière; ce fut alors qu'il lança *Tartuffe* pour l'éternité. Plus tard, ce n'eût plus été possible; Louis XIV, avec M^{me} de Montespan, avec son double adultère, tombait entre les mains de ses confesseurs, absolument comme Louis XV avec M^{me} de Pompadour; c'est la même position. Louis XV dit un jour à M. de Choiseul : « Duc, changez donc vos mœurs. » Le ministre se crut permis de répondre ce qui était bien naturel en pareille circonstance : « Sire, et les vôtres? — Ah ! moi, répliqua Louis XV, c'est différent; je suis l'oint du Seigneur, et, quoi que je puisse faire, je suis sûr d'obtenir la remise de mes fautes en persécutant les hérétiques. »

» La presse se constitua définitivement dans la personne de Vol- taire. Bien que dans les temps modernes la richesse aide à la li- berté, et il l'avait compris, son existence ne fut pas moins remplie d'amertume. Il sentait le besoin de disséminer ses propriétés comme son esprit, un peu partout. On peut dire que Voltaire a de ses mains étranglé le fanatisme. Quand, sur le quai qui porte son nom, un peuple entier battit des mains à sa vue, ce n'était pas l'apôtre de l'impiété que ce peuple applaudissait, mais bien l'apô- tre de l'humanité.

» Toutes les choses du passé se copient maladroitement aujour- d'hui, mais enfin on y a recours; les confréries s'étendent et or- ganisent une publicité spéciale bien supérieure à celle qui se peut évaluer par le nombre d'abonnés d'un journal. Les confréries de l'Immaculée Conception, qui comptaient hier par 50,000, com- pètent par 500,000 à l'heure qu'il est. En quelques années, à Lyon seulement, les couvents se sont élevés de 42 à 63. Le *crescendo* est facile à prévoir. Avec de tels moyens d'action, que ne peut-on pas influencer ou circonscire? Comme autrefois, les couvents ont des parloirs, et ces parloirs sont des salons où se forment les petits projets, où se trament les petits complots. Le public des couvents, soumis sans réserve aux décisions de l'autorité, est encore plus mûré par l'index que par les murailles de sa prison; ce public, qu'on ne nourrit que d'un seul aliment, ne peut avoir la liberté d'esprit de ceux qui naissent et vivent en pleine lumière, qui sont à l'abri de toute exagération par la diversité des enseignements. Les gens mu- rés alimentent leurs passions de personnalités et de pamphlets dont ils ne liront pas la réplique. Il faudra pourtant bien que la lumière triomphe des ténèbres et le jour de la nuit. »

Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. GARIN.

Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Audience du 29 mai 1845.

Il n'est pas de session où le jury n'ait à connaître de ces scènes de violence et de meurtre qui presque toujours sont l'effet du vice funeste de l'ivrognerie.

Dans l'audience d'hier, un mari comparaisait pour avoir tiré sur sa femme un coup de pistolet dans un moment d'ivresse; au- jourd'hui, c'est encore un crime dû à la même cause qui amène devant la cour Barthélemy Rustan, cultivateur, demeurant à Morancé, près Villefranche.

L'accusé est un homme de cinquante ans, d'une physionomie hébété, et qui paraît complètement étranger à tout ce qui se passe autour de lui.

Le 19 janvier dernier était le jour de la fête de la commune de Morancé. Dans la soirée, le sieur Rustan s'était présenté dans un état complet d'ivresse dans un cabaret; d'autres buveurs se livrèrent à l'égard de ce dernier à d'ignobles et brutales plaisanteries; ainsi, ils le couchèrent sur un banc, lui mirent une bouteille dans la bouche et le forcèrent d'en avaler le contenu; l'ayant ensuite mis à la porte, lorsqu'il voulut rentrer, une lutte s'engagea entre

Rustan et un nommé Lyonnet, qui reçut plusieurs blessures si gra- ves, que ce malheureux a succombé après une maladie de vingt- huit jours.

M. le président à l'accusé : Le 19 janvier, jour de la fête du vil- lage de Morancé, n'étiez vous pas dans la soirée au cabaret du sieur Durdilly?

L'accusé : Oui.

D. A quelle heure y êtes-vous allé? — R. A neuf heures.

D. Lorsque vous y êtes entré, vous étiez déjà pris de vin? — R. Oui.

D. Que s'est-il passé dans ce cabaret? — R. Il y avait un assez grand nombre de personnes avec lesquelles j'ai bu.

D. Ne vous a-t-on pas forcé de boire? — R. On m'a couché sur un banc à la renverse, puis on m'a mis une bouteille dans la bouche et on m'en a fait avaler le contenu.

D. Connaissez-vous les individus qui étaient là? — R. J'en con- nais quelques uns; Benoît Lyonnet était de ce nombre.

D. Vous a-t-on fait d'autres violences? — R. Oui; on m'a versé du vin dans mon bonnet et on me l'a mis sur la tête.

D. Vers minuit ou une heure, ne vous a-t-on pas mis à la porte? — R. Oui.

D. Vous rappelez-vous quels sont ceux qui vous ont ainsi mis à la porte?—R. Je ne peux pas me le rappeler, car j'étais complètement ivre.

D. On a voulu vous empêcher de rentrer? — R. Oui.

D. Alors qu'est-il arrivé? — R. Lyonnet est venu à moi près de la porte du cabaret, et nous nous sommes terrassés.

D. Oui, et, vous armant d'un couteau, vous lui avez fait des bles- sures si graves que ce malheureux en est mort vingt-huit jours après? — R. Oui.

D. Ainsi, vous reconnaissez avoir frappé Lyonnet de plusieurs coups de couteau? — R. Je l'ai frappé, mais je ne croyais pas lui donner la mort.

Louis Durdilly, premier témoin, dépose que dans la soirée il a reçu l'accusé dans son cabaret.

M. le président : Vous avez été témoin des brutalités que cet homme a éprouvées dans votre établissement?

Le témoin : Non, je ne m'en suis pas aperçu.

M. le président : Cela est impossible.

M^e Humblot, défenseur de Rustan : Je fais remarquer à la cour que Durdilly a tellement eu connaissance des violences subies chez lui par l'accusé, qu'il a lui-même, en sa qualité de secrétaire de la mairie, prêté sa plume et sa main pour la rédaction du procès-ver- bal, et qu'il a reconnu lui-même les faits de violence dont nous avons parlé.

M. Cochet, avocat-général : En effet, cela est constant. On sait, au surplus, ce qu'est la déposition d'un cabaretier chez lequel un crime a été commis.

M. le président au témoin : Vous êtes en quelque sorte morale- ment responsable de ce crime, car vous étiez en contravention; un cabaret ne doit pas être ouvert à une heure après minuit.

Le témoin : C'était vogue ce jour-là.

Jean Pelletier, garde champêtre de la commune de Morancé, était au nombre des buveurs avec Rustan.

D. Ne l'a-t-on pas couché sur un banc et ne lui a-t-on pas mis une bouteille dans la bouche? — R. Je ne crois pas.

D. Témoin, dans cette circonstance, vous avez manqué à tous vos devoirs; en qualité de garde champêtre, vous ne deviez pas vous trouver au cabaret à une heure du matin, vous qui justement êtes chargé de la police du village. — R. Il n'y avait point d'ordon- nance de la mairie qui ordonnât la fermeture du cabaret à une heure fixée, et puis c'était un jour de fête.

D. Etiez-vous présent lorsque Rustan et Lyonnet se sont battus? — R. Non; Lyonnet est rentré au cabaret en disant : « Ah ! je suis piqué. »

François Greppo, cultivateur : Lyonnet et Rustan se sont battus parce que ce dernier voulait empêcher l'autre de revenir au cabaret; Lyonnet est revenu seul en disant : « Je suis piqué. »

Joseph Durand : On a mis une bouteille dans la bouche de Rus- tan, qu'on avait couché sur un banc, et on l'a forcé à en boire le contenu.

M. le président au témoin : Lui a-t-on encore fait autre chose?

Le témoin : On lui a versé du vin dans son bonnet, puis on le lui a mis sur la tête.

D. Connaissez-vous quels sont ceux qui l'ont mis à la porte? — R. Je ne les connais pas tous, mais Lyonnet était du nombre; il l'a poussé dehors et il est sorti avec lui.

D. Etiez-vous présent lorsqu'ils se sont terrassés? — R. Non.

D. Lyonnet est revenu quelques instants après? — R. Oui, il est revenu tout en désordre et en disant : « Je suis piqué. »

On entend encore plusieurs témoins qui déposent des brutalités exercées contre Rustan.

M. Cochet, avocat général, a soutenu l'accusation; toutefois, il a provoqué lui-même l'admission des circonstances atténuantes.

M^e Humblot, après avoir flétri en termes énergiques la conduite de la plupart des témoins à l'égard de l'accusé, a soutenu qu'il y avait eu provocation, et que celui-ci, eu égard à sa position, se trouvait en cas de légitime défense.

Ce système a été accueilli par MM. les jurés, qui ont rendu un verdict de non culpabilité.

La cour a prononcé l'acquiescement de Rustan.

— Au commencement de l'audience, la cour a jugé à huis-clos le nommé Louis Ginot, ouvrier en soie, âgé de vingt ans, accusé de plusieurs attentats à la pudeur sur des jeunes filles âgées de moins de onze ans.

Sur une énergique plaidoirie de M^e Dubost, le jury a admis des circonstances atténuantes.

La cour a condamné Ginot à trois années d'emprisonnement.

Chronique.

Nos lecteurs se souviennent que M. de Kersausie a interjeté ap- pel du jugement du tribunal correctionnel de Lyon qui l'avait con- damné à un an de prison pour rupture de ban. Dans son audience d'hier, la cour, en confirmant la décision des premiers juges, a ré- duit la peine d'une année en six mois.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de cette affaire intéressante.

— M. le directeur des postes informe le public qu'à partir du 1^{er} juin prochain, un nouveau bureau de poste sera établi à Fon- taines-sur-Saône (Rhône) pour servir la localité et les communes de Cailloux-sous-Fontaines et Rochetaillée.

Les départs auront lieu chaque jour par le courrier de Neu- ville-sur-Saône à sept heures du matin et à deux heures du soir.

— Jeudi dernier, le nommé Louis Vignon, tisserand à Roanne, rentrant du travail à neuf heures du matin, se mit à déjeuner. Trouvant un goût extraordinaire à la soupe que sa femme lui avait servie, il prit sans plus de façon la marmitte et la porta au bureau de police. Le potage, soumis à l'examen d'un homme de l'art, ren- fermait une forte dose de coloquinte et de noix vomique. En atten-

dant de plus amples informations, la femme Vignon a été écrasée et mise à la disposition du parquet.

Spectacles du 30 mai.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Mari à la Campagne, comédie. — La Dame Blanche, opéra, par M. Masset de l'Opéra-Comique.
CÉLESTINS. — Stella, ou la Forteresse du Mont-des-Géants, drame. — Moellon ou l'Enfant du bonheur, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Une effroyable catastrophe vient de jeter la consternation dans la commune de Cergy, arrondissement de Pontoise.

Le 11 mai, vers dix heures et quart du matin, deux coups de feu successifs se font entendre dans l'habitation des époux Denis Martin, située dans la principale rue du village. C'était l'heure où les habitants se rendent à l'église. On ne s'était pas encore expliqué ces détonations, lorsque tout-à-coup on voit Martin apparaître à une fenêtre du premier étage, proférant quelques cris inarticulés, et se couper la gorge en agitant convulsivement sa main droite armée d'un couteau. Le sang qu'il perd à flots inonde la muraille et le sol.

Pendant quelques instants il demeure ainsi, debout, le corps penché vers la rue, exposé aux regards des passants, puis on le voit s'affaïsser sur lui-même et disparaître. Son malheureux père, qui le hasard amenait en cet endroit, s'épuisait en vaines supplications : « Arrête, Denis ! s'écriait-il, arrête ! que fais-tu là ? »

On s'élance vers la porte d'entrée, elle était fermée et barricadée à l'intérieur ; mais bientôt une échelle appliquée à la fenêtre permet de s'introduire. Martin, accroupi dans l'angle du corridor, et tenant encore son couteau dans sa main crispée, ne donne plus signe de vie. Près de là est un fusil à deux coups dont les charges sont enfoncées dans le plafond.

A cette scène affreuse avait précédé un crime abominable.

On court à la chambre à coucher : tous reculent d'horreur à la vue du cadavre mutilé de la femme Martin gisant dans son lit. Une énorme plaie transversale, faite à l'aide d'un couperet trouvé près de la victime, lui partage profondément le visage et la rend méconnaissable ; un autre coup a tranché d'une épaule à l'autre la partie supérieure de la poitrine. Des paupières demi-closées semblent s'échapper encore un regard suppliant. Le lit et le plancher sont couverts de larges mares de sang.

Vers huit heures, la domestique du sieur Prévost avait aperçu de sa chambre la femme Martin descendre dans sa cour ; elle entendit son mari lui dire : « Va te remettre au lit ; après le pansage de mes chevaux, je te porterai ton café. » Plus tard, vers neuf heures et

demie, se rendant à l'église, elle vit Martin tranquille près de sa porte, qui lui demanda une prise de tabac. Dans l'intervalle il était allé boire la goutte chez un épicerie voisin ; sa contenance ne trahissait aucune agitation.

Martin n'était âgé que de vingt-huit ans ; sa femme entraînait dans sa vingt-sixième année. Mariés depuis six à sept ans, ils laissent quatre enfants en bas âge. Malgré la conduite du mari, ils jouissaient d'une honnête aisance, et leur commerce de laitier semblait prospérer.

L'affaire du *Compendium* ou manuel des jésuites, qui avait été remise à ce jour pour le prononcé du jugement, a été de nouveau renvoyée à huitaine.

Les journaux de Copenhague du 17 mai, qui sont arrivés le 25 mai à Paris, publient le texte de la convention conclue à Calcutta le 2 février dernier, relativement à la vente des possessions danoises sur le continent de l'Asie à la compagnie des Indes Orientales britanniques.

Cette convention, qui a été signée pour le gouvernement danois par M. le conseiller d'état Carlsens, gouverneur des établissements danois aux Indes-Orientales, et pour la compagnie anglaise par sir Henry Hardinge, gouverneur-général, sir George Pollock et M. Francis Millet, membres du conseil du gouvernement des Indes britanniques, se compose de neuf articles dont voici la substance :

1° Les possessions vendues sont : 1° la ville de Tranquebar, sur la côte de Coromandel, et tous les districts dépendants de cette ville ; 2° la ville de Frédéricshagen, ou Sérapore, et son territoire, en Bengale ; 3° un territoire dans la province de Balassore ; 4° tous les domaines royaux situés dans ces possessions.

2° Le prix de la vente est de 1 million 250,000 roupies de Compagnie (3,125,000 f.). Il sera payé à Calcutta immédiatement après l'échange des ratifications de la convention, qui doit avoir lieu à Calcutta dans six mois à partir du jour de la signature, en lettres de change sur Londres, à un mois de vue, au cours de 2 sh. sterl. (2 f. 50 c.) par roupie de Compagnie, ou bien en espèces sonnantes, à un cours dont les parties contractantes ou leurs plénipotentiaires conviendront.

3° Les habitants des possessions vendues continueront à jouir des mêmes libertés religieuses, politiques, civiles et commerciales dont ils jouissent actuellement.

4° Les procès pendants devant les tribunaux et les cours d'appel seront jugés d'après les lois danoises présentement en vigueur dans les possessions dont il s'agit.

5° Les missionnaires danois ont et auront à perpétuité le droit de travailler dans ces possessions à la conversion des païens et à la propagation du christianisme.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La PRESSE prend le format du journal anglais THE TIMES

(DOUBLE en étendue de celui du SIÈCLE),

Porte ses colonnes de SEIZE à VINGT,

Et RÉDUIT le prix de son abonnement :

De 14 à 15 fr. pour les départements.

RÉDUCTION PAR AN : 4 francs.

Pour le même prix d'abonnement que le SIÈCLE

(48 fr. par an pour les départements),

On aura ainsi un journal DOUBLE en étendue.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse : dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE ne doivent pas être confondus avec les autres dentifrices, car ils portent le double cachet de la science et de l'utilité, et c'est à ce titre que nous en recommandons l'usage.

(Extrait du *Journal de Médecine, Gazette des Hôpitaux*, tome 7, p. 26).
Dépôts, à Lyon, chez M. Gondard neveu, négociant, place de l'Herberie ; Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Verdun-Pithoud, parfumeur, place des Terreaux ; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

Choses utiles. — De ce nombre se trouve le TOPIQUE SAISSAC ; il attaque la racine des cors, oignons, durillons, œils-de-perdrix, la fait tomber en peu de jours et sans douleur, ce que n'avait jamais fait aucun remède de ce genre.

Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux.

On peut affirmer, d'après les résultats obtenus, que les PASTILLES DE CALABRE de POTARD guérissent en peu de jours les rhumes, les toux nerveuses, l'asthme, l'oppression, le catarrhe, les glaires, avantage que n'ont pas les pâtes pectorales.

Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; André, pharmacien, place des Célestins ; Louise Col, place Bellecour, à Lyon.

Etude de M^e Dérioux, huissier à Lyon, place Neuve-des-Carmes, 1.

VENTE JUDICIAIRE

D'OBJETS MOBILIERS,

DANS LE DOMICILE DE M. DUVERNET,

Sis à Lyon, rue Saint-Pierre, 4, au 1^{er}.

Jeudi cinq juin mil huit cent quarante-cinq, à dix heures du matin, dans le domicile de M. Duvernet, traiteur, sis à Lyon, rue Saint-Pierre, 4, au 1^{er}, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant principalement en glaces, tables, comptoir, canapés, fauteuils, chaises, lits garnis, commodes, secrétaires, compteur pour le gaz, batterie de cuisine, linge de table, draps de lit, etc. (6176)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1, A LYON.

A VENDRE AUX ENCHÈRES.

UNE MAISON,

Située rue de Seze, n. 4,

Aux Brotteaux, commune de la Guillotière.

Cette maison forme deux corps de bâtiments, composés chacun de caves, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages, mansardes et greniers.

Cette vente aura lieu le cinq juin 1845, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

Pour les renseignements et pour traiter avant le jour de l'adjudication, s'adresser audit M^e Laforest. (9880)

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite,

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, Appelée la Sauvagère,

Située à Millery, sur la grande route royale de Lyon à Givors.

Cette propriété, d'une contenance de 11 hectares 90 ares environ, bien tenue et en bon état, réunit par son revenu l'utile à l'agréable ; elle se compose d'une vaste maison bourgeoise, avenues, orangerie, plusieurs sources d'eau vive, pièces d'eau, filature de soie, bâtiments d'exploitation, nombreuses plantations de mûriers, terres, prés, vignes, bois, jardins, etc.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. Jules Bourcier, propriétaire, cours Bourbon, n° 4, aux Brotteaux, et à M^e Couet, notaire à Millery. (2860)

A LOUER DE SUITE.

Grand magasin, arrière-magasin et écurie, le tout attenant, situé place Louis XVI, aux Brotteaux.

S'y adresser. (2018)

A LOUER DE SUITE.

Un magnifique appartement de 12 pièces, entièrement neuf, au 1^{er} étage, place de la Charité.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie des bateaux à vapeur les Aigles. (7337)

A LOUER A LA SAINT-JEAN PROCHAINE.

Grand et bel appartement au 1^{er} composé de sept pièces et dépendances, aux Brotteaux, cours Bourbon, 10. S'y adresser. (1963)

LE MARDI 3 JUIN, OUVERTURE D'UN

NOUVEAU COURS DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE,

ÉTUDE COMPLÈTE de la TENUE DES LIVRES, partie double USITÉE,

LE DERNIER qui sera donné AU PRIX DE 40 francs, le prix des Cours suivants étant fixé désormais à 80 francs.

Dans le but de réunir le plus d'élèves possible aux mêmes heures, TOUT SOUSCRIPTEUR inscrit d'avance pour ce Cours RECEVRA GRATIS, pour cette fois seulement, LA COLLECTION des ouvrages du professeur, M. BERTRAND, y compris son GRAND TABLEAU de comptabilité, le tout du prix de 12 f., savoir : LA CLEF DE TOUTES LES TENUES DES LIVRES, avec le tableau, 5 f. — L'ALBUM DU COMPTOIR, 5 f. — Et le LIVRE DU COMMERÇANT EN DÉTAIL, 2 f. (2017)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs, à Marseille. (7277)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU RO DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale ; à BOURG, chez M. Bichel ; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens ; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet ; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

SOCIÉTÉ VINICOLE

Rue des Deux-Maisons, 1, et façades de Bellecour, 5.

Vins ordinaires et vins fins de toutes qualités,

En cerceles et en bouteilles.

Beaujolais et Maconnais ordinaires, 50c. la bouteille ; 1^{er} choix, 60 c.

Tous les vins seront rendus à domicile.

NOTA. — Une des boîtes de la Société est placée à l'entrée de l'hôtel du Parc, aux Terreaux. (7896)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

BREVETÉE D'INVENTION SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Elle guérit de suite et pour toujours les MAUX DE DENTS. Le prix du flacon revêtu du cachet de l'inventeur, de son nom et de sa grille, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 f. 50c. Une remise de 5 f. 60 c. sera faite sur douze flacons pris à la fois. Il sera délivré un nombre suffisant d'imprimés pour faciliter aux dépositaires la vente de ce spécifique, et son dépôt sera indiqué une fois par semaine sur l'un des journaux. (9115)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréablement que le meilleur nonbon, calmela toux et fortifie l'apoptine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16 ; VERNET, place des Terreaux, 15 ; à la pharmacie des Célestins ; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; à Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36 ; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (7815)

A CÉDER. CREANCE DE 5,000 FR.

Sur Thizy (Rhône).

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 fr. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Bedin, ancien notaire à Thizy, ou à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins.

Le cédant remettra une correspondance du liquidateur, laquelle a une importance pour former la demande pardevant qui de droit. C. (1964)

Le TAFFETAS RAFFRAICHISSANT de Leperdriel, pharmacien à Paris, pour cautères, en rouleaux bleus, jamais en boîtes, ne cause ni irritation ni démangeaison autour de la plaie comme font les papiers, et ils aident parfaitement à l'action des POIS. — Dépôts dans les pharmacies suivantes : Vernet, pharmacien à Lyon, et Faure, pharmacien à Saint-Etienne. (4734 — 7331)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8635)
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

GUÉRISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FAURE, sur le port.

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 30.

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit le rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9114)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une odeur topette de ce sirop suffit pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulailhon, 19.